

Programme Conjoint Jeunes

TDR

« Appui à la mise en œuvre d'un projet communautaire de création d'emplois temporaires et d'AGR à Bambari, Alindao et Paoua »

Appel à manifestation d'intérêt

1. Contexte du Projet et justification

Selon le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (Septembre 2015) sur l'analyse diagnostique de la problématique de l'emploi, particulièrement l'emploi post crise, plus de 80 % des demandeurs d'emplois ont moins de 35 ans et une grande partie est non qualifiée et analphabète (72 % des filles et 46 % des garçons de 15-24 ans). Le chômage est visible, en particulier chez les jeunes hommes, que l'on peut trouver souvent désœuvrés dans les rues de la capitale Bangui et dans d'autres grands centres urbains de la RCA. Le rapport de l'enquête ECASEB (2008) indique que l'incidence de la pauvreté est aussi élevée dans les ménages dont le chef à moins de 30 ans (59 %) aussi bien que dans les autres. En 2016, la Centrafrique est classée comme le pays le plus pauvre du monde sur l'Indice de Développement Humain (188/188 pays). La situation socio-économique affecte surtout les jeunes et le pays n'arrive pas à profiter du dividende démographique, créant une situation où les personnes qui devraient être les plus productives n'ont pas les opportunités et les conditions nécessaires, aggravées par les crises répétitives et rendant faible la capacité des jeunes à être résilients.

En vue d'accélérer les interventions pour renforcer la résilience des jeunes, le Programme Conjoint Jeunes des Nations Unies a été adopté le 20 Février 2017 et signé par le Gouvernement sous le leadership du Président de la République, Chef de l'Etat et toutes les Agences du Système des Nations Unies dans le pays, offrant un cadre pour s'assurer de la prise en compte des besoins des jeunes dans le RCPCA de façon holistique.

A Bambari, les interventions du PNUD ont fortement contribué à la dynamique de stabilisation notée depuis 2019 suite à la signature de l'accord de paix en février 2019.

Dans les zones de convergences et de mise en œuvre des Solutions Durables, la dynamique de retour des personnes déplacées et affectées par la crise doit être soutenue et consolidée par la mise en œuvre d'activités communautaires en lien avec les besoins des communautés, mais aussi par le soutien des jeunes et des femmes dans la réalisation d'activités génératrices de revenus.

C'est ainsi que dans la perspective de faire bénéficier aux jeunes et aux femmes des dividendes de la paix et de consolider les acquis y relatifs, le PNUD lance un projet de renforcement de la résilience des jeunes et des femmes à Bambari, Alindao, Mobaye et à Paoua. L'approche s'articule autour de deux effets interconnectés, à savoir : i) la structuration des jeunes et des femmes et le renforcement de leurs capacités à jouer un rôle plus important dans le processus de consolidation de la paix et de la réconciliation ; et ii) l'amélioration de leur situation socio-économique par une auto prise en charge à travers la promotion de micro-entreprises. Cette dernière est basée sur trois étapes, à savoir :

1. la mise en œuvre d'activités à Haut Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), de courte durée, combinées avec

- l'épargne, qui permettra ensuite de démarrer des activités génératrices de revenus (AGR) ;
2. la formation en métiers porteurs dans les filières disponibles et/ou l'incubation des jeunes dans des ateliers ou par des professionnels du secteur ;
 3. la formation en entrepreneuriat suivie de la dotation en kits de démarrage d'AGR ;
 4. la formation et la formalisation des groupements.

Cette invitation à soumissionner a pour objectif de sélectionner des partenaires dans les zones citées plus haut pour la mise en œuvre des activités de réintégration socio-économique durable dans une perspective de coexistence pacifique entre les communautés suivant les détails ci-après :

LOT I

Projet de création d'emplois temporaires et des AGR à Bambari	
Préfecture	Ouaka
Sous-préfecture	Bambari
Localité/s	Bambari (si possible avec quelques bénéficiaires provenant d'autres sous-préfectures en concertation avec le bureau PNUD Bambari et les autorités locales)
Mission	Appuyer la création et l'encadrement des jeunes bénéficiaires d'emplois temporaires à travers la réhabilitation de quatre infrastructures publiques et/ou d'intérêt communautaire notamment le Camp de la Police de Bambari, un module de 2 classes avec un bureau de Directeur à Atongo au PK10, et les caniveaux au niveau de la Maison d'arrêt et de correction de Bambari conformément aux détails annexés aux présents TDR.
Nombre de bénéficiaires :	400 dont 50 % de femmes parmi lesquelles 100 femmes commerçantes
Durée des THIMO	90 jours
Délai d'exécution	4-6 mois

LOT II

Projet de création d'emplois temporaires et des AGR à Alindao	
Préfecture	Basse-Kotto
Sous-préfecture	Alindao
Localité/s	Alindao
Nombre de bénéficiaires :	300 bénéficiaires dont 50 % de femmes
Durée de THIMO	90 jours
Délai d'exécution	4-6 mois

LOT III

Projet de création d'emplois temporaires et des AGR à Paoua	
Préfecture	Ouham Pendé
Sous-préfecture	Paoua
Localité/s	Paoua
Nombre de bénéficiaires :	300 bénéficiaires dont 50 % de femmes
Durée de THIMO	90 jours
Délai d'exécution	4-6 mois

Projet de création d'emplois temporaires et des AGR à Mobaye	
Préfecture	Basse Kotto
Sous-préfecture	Mobaye
Localité/s	Mobaye
Nombre de bénéficiaires :	300 bénéficiaires dont 50 % de femmes
Durée de THIMO	90 jours
Délai d'exécution	4-6 mois

2. Objectif général :

Réduire le chômage des jeunes (hommes et femmes) et les violences souvent nées des frustrations dues à leur exclusion du marché de travail, et accroître leur participation au relèvement et à la stabilisation communautaire.

3. Objectifs spécifiques :

En matière de réintégration socioéconomique :

- a. Appuyer la création et l'encadrement des jeunes bénéficiaires d'emplois temporaires à travers la réhabilitation d'infrastructures publiques et/ou d'intérêt communautaire ;
- b. Assurer un service d'information, de conseil et d'orientation en rapport avec les activités de sensibilisation sur la paix, la cohésion sociale et les opportunités de réintégration socio-économiques ;
- c. Assurer la structuration autour des microprojets d'au moins 80% des bénéficiaires en association et /ou groupement ;
- d. Créer la culture d'épargne parmi les participants et leur faire comprendre les avantages de la création d'association ou d'AGRs ;
- e. Faciliter les formations en entrepreneuriat et métiers porteurs ;
- f. Assurer la dotation des groupements constitués en kits d'AGR ;
- g. Assurer le suivi des groupements et tirer les leçons apprises et les bons enseignements en vue de la durabilité de l'action.

4. Résultats attendus et activités

a. Des opportunités d'insertion socio-économiques comme les THIMO sont identifiées et leur faisabilité évaluée

Activités :

- 1) Sélectionner de manière participative, objective et démocratique les bénéficiaires en collaboration avec les autorités locales et le Bureau du PNUD le cas échéant ;
- 2) Réaliser les activités THIMO ;
- 3) Mettre en place un système d'accompagnement pour le développement d'épargne et d'un fonds de solidarité.

b. Les jeunes hommes et femmes ont des compétences accrues en matière d'entrepreneuriat et de métiers porteurs dans leurs communautés

- 1) Faire un profilage des jeunes bénéficiaires selon les besoins en formation et/ou en incubation dans les métiers porteurs ;
- 2) Faire un état des lieux des opportunités économiques, des structures de formation professionnelle et/ou d'incubation notamment les ateliers professionnels ;
- 3) Assurer la formation professionnelle des jeunes et leur incubation ;
- 4) Assurer la formation en entrepreneuriat des jeunes ;

c. Les jeunes hommes et femmes bénéficiaires du projet ont accès à un paquet de services pour la création d'activités génératrices de revenus

- 1) Assurer la création, la formalisation et l'accompagnement des groupements associatifs ;
- 2) Doter les groupements de jeunes de kits de démarrage pour des AGRs ;
- 3) Assurer le suivi des activités des groupements en vue de leur pérennisation

5. **Durée** : 4-5 mois, démarrage le plus tôt possible

6. Préparation et présentation des offres

- Les propositions doivent être formulées à travers la soumission d'une note conceptuelle qui doit contenir au moins les parties suivantes :

- i. Les informations pratiques (y compris nom de l'ONG, adresse, nom du responsable, téléphone, et les informations synthétiques du projet, etc.
- ii. L'analyse du contexte (un paragraphe)
- iii. La description du projet (un paragraphe)
- iv. L'approche/stratégie proposée, y compris les activités du projet (un paragraphe)
- v. L'arrangement de gestion (un paragraphe)
- vi. Les projet(s) complémentaire(s) : les activités en cours ou récentes qui complètent ou qui cadrent avec le projet proposé
- vii. L'expérience de l'organisation : description de la capacité de l'organisation à mettre en œuvre le projet y compris des informations sur les expériences de projets THIMO, AGR, etc. (inclure une liste des projets similaires exécutés par le passé et indiquer les partenaires/bailleurs/montants)

viii. Le budget

- L'offre financière n'inclura pas les coûts d'achat de véhicules, motos, ordinateurs ou meubles de l'entité soumissionnaire. Celle-ci doit posséder les équipements nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- Par le fait même de soumissionner, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance du contexte dans lequel seront exécutées les activités et n'ignore en rien les difficultés, contraintes dues à la situation géographique, aux conditions climatiques et/ou aux problèmes de transport et d'accessibilité. Il ne pourra en aucun cas évoquer leur ignorance pour justifier une éventuelle réclamation relative au montant ou au délai d'exécution des activités. Ainsi, les soumissionnaires sont encouragés à s'informer et à effectuer, à leurs frais, une visite de terrain afin d'obtenir, par eux-mêmes, tous les renseignements nécessaires au préalable à la préparation réfléchie et aboutie du projet ;
- L'évaluation des propositions de projets sera faite selon les règles et procédures du PNUD et est basée sur un processus compétitif. Elle prendra en compte la capacité de l'entité soumissionnaire à pouvoir mettre en œuvre les activités proposées.

7. Profil des ONG et structures requérantes

Les ONGs seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

a) Critères administratifs

- Justifier d'une existence légale sous forme d'association sans but lucratif de droit centrafricain ;
- Disposer de la personnalité juridique en Centrafrique attestée par des documents officiels de fonctionnement et d'une reconnaissance au niveau provincial/national ;

b) Critères techniques

- Disposer d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine d'encadrement d'activités de réintégration socioéconomique dans un contexte post-conflit, encadrement des projets de création d'emplois temporaires, structuration et accompagnement des groupements d'AGRs ;
- Justifier d'une exécution satisfaisante des contrats antérieurs conclus avec les organisations de coopération bilatérales ou multilatérales (produire ou moins 2 attestations de service faits) au cours

des 3 dernières années et ce, à travers des prestations dont le degré de satisfaction est attesté par les commanditaires ;

- Disposer d'une expérience en réalisation de travaux de construction ou de réhabilitation d'infrastructures ;
- Disposer de connaissances pratiques sur la réintégration socioéconomique par la création d'emplois temporaires et la génération de revenus.

c) Critères de présence sur le terrain

- Disposer d'un ou de plusieurs projets avec un financement PNUD peut être un atout (donner des précisions) ;
- Disposer d'un bureau ou justifier d'une présence dans la zone d'intervention avec un personnel d'encadrement ayant les qualifications conformes à la mission, résidant dans la zone et ayant une connaissance parfaite de la géographie et des problématiques-clés du milieu ;

d) Critères de disponibilité pour le suivi

- En tant que contribution de l'ONG soumissionnaire, le suivi des bénéficiaires, au-delà de la durée de vie du projet, sera un facteur important. Il est donc demandé que l'ONG indique sa disponibilité à assurer ce suivi durant une période raisonnable.

8. Dispositions pratiques

a) Composition du dossier à déposer

- Le dossier sera transmis physiquement en copie papier dans une enveloppe fermée mentionnant les références de l'invitation à soumissionner, sans indication du nom de l'ONG soumissionnaire sur l'enveloppe.
 - i) La lettre de transmission du dossier intitulée « Proposition de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet communautaire de création d'emplois temporaires et d'AGR », adressée à Madame la Représentante Résidente du PNUD ;
 - ii) La note conceptuelle du projet, suivant les canevas indiqués ci-dessus ;
 - iii) Les documents attestant de la personnalité juridique ou le certificat d'enregistrement auprès de l'autorité compétente ;
 - iv) Le dernier bilan certifié ou le dernier rapport annuel (et le dernier résultat d'audit, si disponible)
- L'enveloppe doit porter la mention « Proposition de projet pour l'Appui à la mise en œuvre d'un projet communautaire de création d'emplois temporaires et d'AGR à Bambari, Alindao et Paoua ».
- Chaque ONG peut soumissionner pour tout ou partie des trois lots ;
- Déposer la soumission au Registry PNUD (Ave. De l'Indépendance, Bangui).
- Date limite : **26 mai 2020 à 16 heures.**

b) Renseignements complémentaires

- Ismaïla DIATTA / TEL. : 75 12 77 45. E-mail : ismaïla.diatta@undp.org

Termes de référence approuvés par

Mme Natalie BOUCLY

Représentante Résidente